

Sujet : Nuisances sonores RD2

De : Sandrine ROLLAND

Date : 09/10/2021 à 13:06

Pour : plu@loctudy.fr

Bonjour,

A la lecture des documents, la RD2 est considérée faisant partie des nuisances sonores importantes.

La construction de nouvelles habitations et le développement de l'activité économique de Loctudy n'arrangeront pas cette nuisance pour les habitations anciennes.

Dans le Tome 3 de vos documents, la ville de Loctudy a la volonté d'assurer la prévention des nuisances sonores liées à la RD2 par la plantation de haies et autres arbustes et, selon les schémas, la création d'une bande d'isolement acoustique.

Qu'entendez vous par là ?

Jusqu'où sont prévues ces plantations ?

Le revêtement de la chaussée de la RD2 ayant été refait récemment par le département, et après quelques échanges mail avec l'interlocuteur en charge de ce point, ce-dernier ne veut pas entendre que les nuisances sont pires qu'auparavant.

Les voies cyclables ne permettent pas une limitation de la vitesse, bien au contraire.

Quelles sont les solutions que la commune de Loctudy entend mettre en œuvre pour assurer la prévention des nuisances sonores sur ce point, telle qu'en est sa volonté ?

Merci de votre réponse,

S. Rolland

Rue des Camélias